



Province de Québec  
MRC de Bécancour  
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

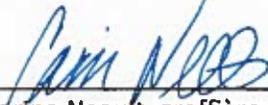
# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT #28-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #RM-2019 AFIN D'EXCLURE LE TERRITOIRE IDENTIFIÉ « AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 123 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 3 mai 2022, le règlement #28-2022 modifiant le règlement général harmonisé #rm-2019 afin d'exclure le territoire identifié « affectation industrielle lourde de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé a été adopté.

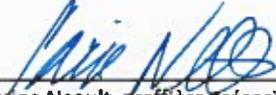
Donné à Sainte-Françoise, ce 4 mai 2022.

  
Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication  
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 4 mai 2022.

  
Carine Neault, greffière-trésorière